

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil municipal de Ville de Desbiens, tenue dans la salle de délibération du conseil, le mercredi 17 décembre 2025, à 19h30, à laquelle il y avait quorum, sous la présidence de monsieur le maire Maxim Lavoie.

Étaient présents(es) : Monsieur le maire : Maxim Lavoie

Messieurs les conseillers : Marc Fortin
Jacob Allard
Roger St-Gelais
Jean-Rock Deschênes

Mesdames les conseillères : Suzie Gervais
Audrey Lavoie

Également présente : Madame : Danie Dallaire, greffière par intérim

Les points 4, 14 15 et 23 seront discutés.

4 – Nouvelle pelle rétrocaveuse : modification attache rapide

186-12-25

CONSIDÉRANT QUE suite à la livraison de la nouvelle pelle rétrocaveuse il est nécessaire de modifier l'attache rapide afin de pouvoir installer certains équipements et accessoires en notre possession;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées comme suit :

- | | |
|---|--------------------|
| a) Entreprise Desjardins et Fontaine Ltée (EDF) | 6 476.00\$ + taxes |
| b) Toromont Cat | 6 418.82\$ + taxes |

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Toromont Cat est plus avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera faite par les employés municipaux;

Il est proposé par monsieur Marc Fortin, appuyé par monsieur Jean-Rock Deschênes et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de Toromont Cat au montant de 6 418.82\$ plus taxes.

14 – Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 418-25 ayant pour objet de décréter l'imposition des diverses taxes pour l'exercice financier 2026

Avis de motion

Je Marc Fortin, conseiller de la Ville de Desbiens donne par le présent avis de motion :

- **Qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce Conseil, tenue à un jour ultérieur, le *Règlement numéro 418-25 Décrétant l'imposition des diverses taxes pour l'exercice financier 2026*.**
- **Que je dépose le projet dudit *Règlement numéro 418-25 Décrétant une l'imposition des diverses taxes pour l'exercice financier 2026*.**

15 – Office d'habitation secteur sud

Monsieur le maire explique le dossier.

Suite au projet de fusion des municipalités d'Hébertville, Hébertville-Station et Saint-Bruno, les O.H. de ces municipalités ont opté pour intégrer l'Office d'habitation d'Alma ayant comme conséquence que l'O.H. Secteur sud se retrouve avec moins de logements à gérer et par conséquent moins de financement.

La solution envisagée et recommandée aux municipalités est un regroupement avec l'O.H. Jeannois pour créer l'Office d'habitation Lac-St-Jean-Est.

Dans le plan d'affaires déposé pour la création de l'Office d'habitation Lac-Saint-Jean Est, il est prévu que la Ville de Desbiens et la municipalité de Saint-Gédéon nomment un administrateur en alternance pour des mandats de deux ans. Or, les membres du conseil souhaitent plutôt que l'administrateur soit nommé pour un mandat complet, sans alternance.

187-12-25

ATTENDU QUE l'Office d'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean Est et l'office d'habitation Jeannois ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de l'application de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* de se regrouper;

ATTENDU QUE ces offices ont transmis aux conseils municipaux de la MRC Lac-St-Jean-Est un plan d'affaire de regroupement des deux offices d'habitation;

ATTENDU QUE les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

ATTENDU QUE le plan d'affaires soumis prévoit que la Ville de Desbiens ne soit représentée qu'en alternance avec Saint-Gédéon;

ATTENDU QUE le conseil juge essentiel que la ville soit pleinement représentée au sein de la nouvelle organisation;

À CES CAUSE :

Il est proposé par monsieur Marc Fortin appuyé par madame Suzie Gervais et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil demande que le plan d'affaire pour la création de l'Office d'habitation Lac-Saint-Jean Est soit modifié afin que l'administrateur de la Ville de Desbiens y siège en permanence plutôt qu'en alternance avec la municipalité de Saint-Gédéon.

23 – Dépôt du rapport financier 2023

Conformément à *Loi des cités et villes* la directrice générale dépose le rapport financier comprenant le rapport de l'auditeur indépendant, la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023.

Madame Marie-Laura, CPA auditrice, représentante de la firme, présente les états financiers 2023 et le rapport du vérificateur.

188-12-25

Il est proposé par madame Audrey Lavoie, appuyé par monsieur Jacob Allard et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Desbiens approuve les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

L'exercice 2023 s'est terminé avec un déficit de 341 421\$.

Suite à certaines opérations de redressement d'exercice antérieur, le déficit de fonctionnement accumulé et non affecté est de 1 271 388\$, le tout ne tient pas compte de la partie de ce déficit qui a été financée par règlement d'emprunt ultérieurement.

Période de questions

Les citoyens ont posé leurs questions et ont obtenu des réponses sur divers sujets notamment :

- États financiers

Levée de l'assemblée

À 20h21 madame Audrey Lavoie propose la levée de l'assemblée.

Maxim Lavoie, Agr.
Maire

Danie Dallaire
Directrice générale par intérim
Greffière-trésorière par intérim